



# AU FIL DES JOURS

04 JUILLET 2017 N° 125

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),



## CFR RETRAITE

En forme de remerciement pour la lettre adressée à la CFR par le «candidat Macron» avant l'élection présidentielle, la lettre CFR du 15 juin au désormais Président de la République résume très complètement les positions de notre confédération sur les deux questions majeures que sont la hausse projetée de la CSG et le remplacement à terme de tous les régimes de retraite actuels par un régime unique. Dans la continuité de l'attitude constructive que la CFR a toujours eue depuis sa création en 2001, cette lettre veut éviter toute polémique inutile, mais se doit aussi d'exprimer l'inquiétude bien compréhensible de nombreux retraités au sujet de cette nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat déjà entamé par quatre années sans revalorisation de leur pension.

Il était donc normal de demander que ce projet de hausse soit reconsidéré avec le souci de ne pas stigmatiser une population dont la contribution au fonctionnement de la société en général (bénévolat, aide aux nouvelles générations, etc.) est majeure et reconnue. Comme vous le lirez\*, des compensations sont suggérées sous la forme d'une suppression de la cotisation 1 % maladie sur Agirc/Arrco et d'une déduction fiscale des cotisations d'assurance complémentaire maladie. L'attention est de surcroît attirée sur le fait qu'une pension de 1200 euros par mois ne devrait pas qualifier un retraité pour le versement d'un écot au bénéfice des actifs, fût-ce au nom de la solidarité intergénérationnelle. La hausse en question serait un peu moins punitive pour les ménages bénéficiant de la suppression étalée sur 3 ans de la taxe d'habitation, donc déclarant moins de 1666 euros/mois pour une personne seule et une part fiscale et le double pour un couple.

La question d'une compensation pour les agents de la Fonction Publique et les indépendants (ils ne sont pas assujettis aux cotisations chômage et maladie) semble en tout cas posée en coulisse. Le Conseil Constitutionnel serait sans doute amené à regarder de près cette question au regard du principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

En toile de fond de cette hausse de CSG, on croit savoir que des formes souhaitables d'équité entre les générations ont été étudiées par Jean Pisani-Ferry, ancien Commissaire général de France Stratégie, dont le dernier ouvrage sur le sujet date de début 2017. Il semble avoir inspiré la partie retraites du programme présidentiel et le pilotage de la réforme pourrait lui être confié. Nous verrons bien.

Concernant le volet régime universel, la lettre au Président souligne la proximité entre un projet en réalité encore assez flou et la revendication constante de la CFR depuis 2017, dûment détaillée sous forme d'un projet de loi précis.

Le travail correspondant du gouvernement sur ce sujet ne devrait en principe pas démarrer avant début 2018, mais les nouvelles projections du COR sur le déséquilibre financier endémique de l'ensemble des régimes, largement commenté par la presse, bouleversent bien des certitudes que nous avons souvent dénoncées. Ces actualisations risquent d'exiger que les études nécessaires soient lancées plus tôt que prévu, car les effets bénéfiques d'un régime universel ne peuvent guère être espérés et tangibles avant 5 ans alors que, en l'absence de modifications de certains paramètres, l'accumulation inexorable des déficits rendra l'équation financière rapidement ingérable. Dès que les orientations du gouvernement concernant une combinaison des leviers à actionner à court terme se dessineront, la CFR pourra réagir et faire des propositions, mais un statu quo sur l'âge de départ à la retraite, de loin le plus efficace à court/moyen terme, paraît difficilement tenable. La réalité des chiffres obligera sans doute à revoir le postulat d'un âge de départ impossible à changer. Le COR lui-même donne quelques pistes « à vocation pédagogique » chiffrées et convaincantes, car le redressement des comptes pose vraiment la question d'un nouveau recul de cet âge.

\* Lettre de la CFR au Président de la République (en annexe)

## SANTE

Au cours de sa réunion du 19 juin dernier, la commission santé de la CFR a pris à son compte les orientations retenues par l'AG du 17 mai 2017, dans le domaine de la santé. Elle a ainsi défini sa feuille de route pour les années 2017-2018 en s'appuyant aussi sur les annonces électorales récentes et du nouveau gouvernement.

Il apparaît essentiel que la CFR confirme et fasse connaître son positionnement sur :

- la préservation d'une couverture assurance maladie obligatoire fondée sur les principes d'universalité, de solidarité et de responsabilité,
- les conditions d'un accès aux soins pour tous et en tout point du territoire.

Par ailleurs, 2 thèmes majeurs doivent être approfondis et entraîner des actions concrètes à l'initiative de la CFR, dans les prochains mois :

- la complémentaire santé des retraités (conditions d'accès, déductibilité fiscale des cotisations, lutte contre la discrimination selon l'âge, conditions de la promotion de contrat collectif pour les adhérents des fédérations, approfondissement d'une solution de complémentaire plus solidaire du type «Alsace-Moselle»...)



-la réduction des «restes à charge» et la nécessité d'interpeller les pouvoirs publics sur cette question qui constitue un frein à l'accès aux soins, pour l'ensemble de la population et en particulier les retraités. La commission sera particulièrement attentive aux propositions qui seront faites par le gouvernement pour parvenir à une prise en charge à 100%, d'ici 2022 des prothèses dentaires, de l'optique et de l'audio-prothèse.

Les travaux de la commission ont aussi porté sur les sujets suivants :

- la création de l'UNAASS devenue «France Assos Santé-la voix des usagers», et la représentation des retraités et personnes âgées par 2 représentants de la FNAR (A Laforêt) et de Générations Mouvement(H Lemoine),
- la publication d'un nouveau décret pour l'application de la loi Evin, concernant les retraités, et la progressivité de l'augmentation des cotisations au moment de la retraite.
- la grève des dentistes pour s'opposer à la mise en application du règlement arbitral au 1er janvier 2018,
- les actions personnalisées des CPAM pour lutter contre le renoncement aux soins,
- les perspectives de forte augmentation des affections de longue durée d'ici 2020,
- la probable réduction du nombre et de la durée des hospitalisations, entraînant une baisse des besoins en lits de 11% en 2030, soit environ 20.000 lits,
- la création d'un site internet pour signaler les événements sanitaires indésirables,
- l'organisation de la coopération entre ophtalmologistes et orthoptistes pour améliorer les capacités d'accueil en consultation,
- le 6<sup>e</sup> rapport de l'observatoire des cancers publié par la ligue contre le cancer qui demande une meilleure prise en charge des patients âgés.

## EUROPE



MAJ 30 juin 2017

La Coordination AGE France s'est réunie le 9 mai pour préparer l'AG de AGE qui s'est tenue le 8 juin.

La Plateforme compte 121 membres (102 ayant droit de vote et 19 «autres», membres «observateurs» principalement). L'AG a pu délibérer, 73 membres étant présents ou représentés (68 l'an dernier).

Les décisions principales ont porté sur les points suivants :

-Adoption du document sur la stratégie pour la période 2018-2021 : la réflexion avait été lancée en août 2016 au sein d'un comité restreint dont les travaux avaient été déjà approuvés par deux Conseils successifs. La rédaction de ce document a été largement inspirée par les contraintes du financement de la Plateforme AGE par la Commission Européenne pour les quatre années à venir (via la «DG Justice», DG chargée également de la protection des consommateurs et de l'égalité hommes-femmes). Cet exercice contraint a cependant permis aux membres d'échanger sur un document d'orientation générale. Les membres français ont, en particulier, fait valoir la nécessité d'asseoir cette stratégie non plus seulement sur la combinaison d'un «travail politique» permanent (financé à 80 % par la CE) et d'une série de «projets» occasionnels (entre 15 et 20 selon les années, financés à 100 % par la CE sur appels à projets), mais d'intégrer un troisième élément structurant : celui de travaux des membres par des échanges «en réseau». Toutefois, le financement de ce troisième «pilier» n'a pas

été abordé à ce jour. Le passage d'un système bipode à un système tripode est à faire aboutir au cours de la future période.

- Election d'un nouveau président (directement par l'AG) pour un mandat de trois ans pour faire suite aux six ans de présidence assurés par Marjan Sedmak (Slovénie) : Ebbe Johansen (Danemark), vice-président depuis 2013, qui a fortement porté la réflexion stratégique précitée a été élu.

Depuis 2012, il assure la vice-présidence de l'association «DaneAge» qu'il a représentée au sein de AGE. DaneAge, créée en 1986, est la principale organisation défendant les intérêts de seniors au Danemark avec près de 800 000 membres (soit plus de 45 % de la population danoise âgée de 55 ans et plus) et 18 000 *volontaires*. Ebbe Johansen est un ingénieur; Il a fait une partie de sa carrière à IBM ; il a été formateur et consultant.

A propos de la composition du Comité Exécutif, ajoutons que deux membres nouveaux l'ont rejoint en avril : Fernando Martins (Portugal, vice-président de l'Association des retraités et pensionnés, APRE) et José-Luis Tejedor (Espagne, responsable de la commission internationale de la Confédération espagnole des personnes âgées, CEOMA).

Cette instance de pilotage offre un bon équilibre entre pays : Danemark, Allemagne (Heidrun Mollenkopf, BAGSO), Autriche (Hilde Hawlicek), Portugal et Espagne. Un poste reste à pourvoir.

- Approbation des comptes 2016 : les recettes se sont élevées à 1 162 642 € (1 228 819 € en 2015) dont 83 % venant de la CE et 11,3 % venant des cotisations des membres (130 917 €), % inchangées par rapport à 2015 (137 251€). Les comptes sont légèrement excédentaires (7217 € en 2016, 1486 € en 2015). Si l'on considère les dépenses (1 155 424 €), par rapport à l'observation ci-dessus, retenons que la part du «travail politique» est de 65 % du total et celle des «projets» de 35 %.

En dépit de cette situation positive pour 2016 et du fait de l'absence d'un budget 2017 en bonne et due forme, les membres français se sont abstenus ou ont voté contre le budget 2017 pour marquer leur insatisfaction au regard de l'absence de tout financement spécifique pour l'activité de «réseau». Les cotisations restent à leur niveau antérieur dans l'immédiat ; les membres français ont indiqué qu'ils étaient prêts à considérer une augmentation si l'activité réseau était réellement prise en compte dans les budgets à venir.

- Une déclaration finale a été adoptée (4 p) qui, à l'exemple des deux dernières années, met l'accent sur la question des droits. Elle se développe sur sept thèmes qui reflètent bien les préoccupations actuelles de la Plateforme ;

- inciter à la reconnaissance de droits sociaux communs à tous les pays de l'UE, dans le cadre du «socle/pilier européen des droits sociaux», avec en ligne de mire le Sommet social du 17 novembre 2017 ;

- lutter contre la discrimination du fait de l'âge : dans ce cadre imposé très général, AGE redit son soutien à une «directive horizontale sur l'égalité de traitement» ;

- lutter contre les abus et la maltraitance : AGE plaide pour un retour à une stratégie plus offensive de l'UE, d'autant plus qu'on dispose aujourd'hui de la Directive de 2012 sur les droits des victimes ;

Dans la foulée, comme les années précédentes, AGE a organisé la veille du 15 juin (12eme Journée mondiale contre la maltraitance) une rencontre en partenariat avec la CE, le Conseil de l'Europe et l'association «Victim Support Europe» ;

- relever le défi des migrations et de l'accueil des réfugiés : sur les bases de données internationales, AGE relève que les migrations en général ne concernent pas seulement les jeunes adultes. En ce qui concerne la demande d'entrée dans l'UE, AGE plaide pour une conception globale du défi (opportunité économique, solidarité, défense de la paix) ;

- promouvoir des environnements favorables à tous les âges : cela s'inscrit dans le programme de l'Alliance sur le changement démographique («Covenant on demographic change») dont AGE a pris la tête il y a deux ans. Les soutiens sont passés de 68 organisations au départ à 150 aujourd'hui ;

- poursuivre les efforts et contribuer à la réflexion de l'ONU sur les droits des personnes âgées : on sait que ce point a été l'objet de discordances entre le Secrétariat et les membres français. A partir du moment où il a été clarifié qu'il ne s'agissait pas de reconnaître des droits spécifiques aux personnes âgées mais de faciliter la mise en application au bénéfice de ces dernières de la totalité des «droits humains» (entendre :proclamés par l'ONU depuis sa création), la délégation française a accepté de considérer cet aspect du projet de AGE, tout en continuant à s'interroger sur l'intérêt du terrain choisi pour faire progresser concrètement la mise en œuvre des droits et tout en restant très réservée sur l'importance que cet aspect a pris dans la stratégie, au détriment d'autres sujets ;

- promouvoir activement une image positive du vieillissement et reconnaître les contributions des personnes âgées à la société : c'est un peu un passage obligé des déclarations finales .... Mais les administrateurs français insistent régulièrement sur ce versant des politiques pour un vieillissement réussi.

Pour répondre aux réclamations des membres (dont les français) en vue de travailler plus par des échanges thématiques en réseau, et pas seulement à travers les «Task Forces», la matinée du **9 juin** a été consacrée à **trois ateliers** :

- l'un sur la prévention de l'isolement et la lutte contre la solitude : modérateur Jean-Pierre Bultez (petits frères des Pauvres, administrateur AGE désormais suppléant)

- l'autre sur la maltraitance financière : modérateur François Genelle, représentant de la FIAPA

- le dernier sur les façons d'impliquer les usagers dans les recherches sur l'âge : modératrice Laura Christ (Older Women Network/ NL).

A souligner : l'effort fait par le secrétariat pour une traduction en trois langues (anglais, français, italien) pour les deux premiers.

La tenue de l'AG a été complétée, comme les quatre années précédentes, par une **conférence thématique** en anglais le **7 juin** consacrée cette année à : *«Inégalités et maltraitance envers les personnes âgées : il est temps d'agir!»*. Cet événement était destiné à montrer en quoi une convention internationale sur les droits peut faire changer les situations concrètes et à présenter le processus de cheminement d'un tel texte. La publication des intéressantes contributions est prévue sur le site de AGE (à suivre).

## ACTION CFR

Mi-mars 2017, nous avons lancé avec les Délégués Régionaux et Départementaux CFR des actions auprès des candidats aux élections législatives.

Cette opération avait pour but de faire connaître la CFR ainsi que les principales demandes de la Confédération sur les sujets suivants : **Retraites - Perte d'autonomie – Santé – Représentation de la CFR.**

Nous avons expédié 655 lettres (228 à des Députés qui se représentaient et 427 à des nouveaux candidats).

Les Délégués CFR ont eu beaucoup de difficultés pour expédier des courriers, car les adresses des candidats, en particulier les nouveaux, n'étaient pas connues et beaucoup n'avaient pas de permanence.

Les réponses que nous avons reçues (73) concernent principalement des députés candidats à cette élection législative.

Le Bureau de la CFR décidera cet été des actions à mener au dernier trimestre 2017 auprès des députés élus.

N.B. pour tous renseignements : [michel.amary@bbox.fr](mailto:michel.amary@bbox.fr)



## NOS FEDERATIONS

### UFR

#### FORMATION CDCA\*

**Prochain stage, le 28 septembre 2017, à PARIS**

Devant le succès de la 1<sup>ère</sup> Session du Stage de Formation CDCA du jeudi 11 mai 2017, l'équipe de Formation de l'UFR animée par Daniel THOMAS, vous propose une seconde session prévue le :

**Jeudi 28 septembre 2017  
à Paris, au Siège UFR-rg / FNAR  
83-87 avenue d'Italie 75013  
de 9h00 à 16h00**

**Si vous venez d'être nommé au CDCA de votre département (ou en voie de l'être), que vous soyez titulaire ou suppléant, n'hésitez pas à vous inscrire.**

Rappelons que ce stage est réservé aux adhérents des associations membres de l'une des cinq Fédérations de la CFR (CNR-UFRB, CNRPL, FNAR, Génération Mouvement et UFR). Une participation aux frais de 30 € par stagiaire sera demandée à sa Fédération.

Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat UFR-rg. Contact : Maguy STEFANI ou KALTOUM, Téléphone : 01 43 42 09 37 ; email : [ufr@wanadoo.fr](mailto:ufr@wanadoo.fr).

A l'occasion de la première session, une liste de pré-inscriptions a été établie pour les personnes candidates qui n'étaient pas disponibles le 11 mai dernier, date de la session précédente. Actuellement, il reste encore 6 à 8 places disponibles.

Nous demandons aux autres adhérents de la FNAR qui vont s'inscrire au stage du 28 septembre 2017, de bien vouloir le signaler à Madame Danielle BOIZARD, Téléphone : 05 57 83 55 69, email : [d.boizard@sfr.fr](mailto:d.boizard@sfr.fr)

(\*) : *Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie*

### FNAR

**La FNAR a été élue membre du conseil de la CNSA en tant que représentante des associations de personnes âgées et son représentant sera Sylvain DENIS (arrêté paru le 30 juin au JO)**



## A... COMME ASSOCIATIONS

Mai : Invité par l'ARCEA<sup>(1)</sup> et par le CIQ<sup>(2)</sup>, Gérard LUCAS à Venelles



<sup>(1)</sup> ARCEA = Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique

<sup>(2)</sup> CIQ = Comité d'intérêt de quartier



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

**Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »**

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR

- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

**Prochaine parution de l'AFJ  
le 07 SEPTEMBRE 2017**

*Nous vous souhaitons un bel été,  
des journées ensoleillées et détendues  
en famille et avec les amis !*





## La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Le résultat du premier tour des élections législatives qui ont eu lieu le 11 juin dernier peut nous donner à penser qu'il devrait, selon toute vraisemblance, recevoir confirmation ce 18 juin prochain. La CFR attendait cet événement pour prendre en compte la probabilité de mise en œuvre de l'un ou l'autre des programmes politiques présentés et se positionner en fonction de leur contenu notamment au regard des mesures qui peuvent concerner notre corps social. Ce numéro de CFR Echos vous informe donc des réflexions engagées et des décisions arrêtées par la CFR au sein de ses différentes instances.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

### Réunion de la Commission « Fiscalité » du 29 mai 2017

La commission a procédé à l'examen technique des mesures annoncées par le nouveau gouvernement afin d'éclairer le Bureau pour arrêter ses décisions. Trois mesures ont fait l'objet de cet examen :

- 1 – le relèvement de 1,7 % du taux de la CSG,
- 2 – l'exonération de la taxe d'habitation,
- 3 – la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu.

Le compte rendu de la Commission est joint en annexe à ce numéro de CFR Echos.

### Réunion de la Commission « Retraite » du 12 juin 2017

Lors de sa dernière réunion avant l'été, la Commission a retenu principalement deux sujets liés à la situation de la politique actuelle et qui, pour les retraités, les concernent de très près :

1 - L'impact du relèvement du taux de la CSG sur le pouvoir d'achat des retraités : il est indéniable que cette hausse de la CSG aura une incidence sur le pouvoir d'achat, déjà affecté par un blocage des pensions dû pour partie à la faible inflation constatée et aux décisions de désindexation arrêtée par les partenaires sociaux sur les retraites complémentaires.

2 – La préparation de la réforme des retraites annoncée pour 2018 avec le régime universel : la réflexion a porté sur les actions à mener et les contacts à prendre pour transmettre le message de la CFR dans les meilleures conditions d'efficacité possible auprès des nouveaux décideurs : ministère et députés. Il a été rappelé que notre projet est d'une très grande proximité avec celui de la réforme annoncée.

Les travaux en cours sur la fusion des régimes Agirc-Arrco ont été évoqués ; le Directeur général sera sollicité pour connaître l'avancement de ces travaux notamment quant à la gouvernance, la gestion et la réglementation du futur régime unifié.

### Ordre du jour de la réunion du Bureau du 12 juin 2017

Une importante réunion consacrée aux décisions qui se préparent au niveau gouvernemental sur les nouvelles mesures fiscales qui doivent être mises à la charge des retraités. A ce titre, la CFR a bien pris en compte les fortes réactions remontées par les adhérents des Confédérations, Fédérations et Unions, relativement, essentiellement, au relèvement du taux de la CSG de 1,7% sans contrepartie pour les retraités alors que ce relèvement est destiné à améliorer le pouvoir d'achat des actifs. Le Bureau estime :

1 – que s'agissant d'une mesure d'ordre général, il est difficile de s'opposer à cette mesure dès lors qu'elle s'appliquera à tous : actifs des secteurs privé et public, indépendants et retraités,

2 – que comme pour les revenus d'activité, les revenus des non-actifs (les pensions de retraite) doivent bénéficier d'une contrepartie destinée - au minimum - à ne pas affecter leur pouvoir d'achat ; à ce titre, la CFR demande que cette contrepartie porte - comme pour les actifs - sur l'exonération de charges constituées par les cotisations de couverture « maladie » ; cette compensation devrait prendre la forme de :

- a/ la suppression du 1% de la cotisation maladie prélevée sur les retraites complémentaires,**
- b/ la défiscalisation des cotisations versées pour l'assurance complémentaire santé.**

Un texte en préparation en ce sens est largement diffusé et consultable sur le site de la CFR.

La relance de la Commission « Autonomie » est programmée pour la rentrée de septembre prochain.

**IMPORTANT :** Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles